Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260928-VIII_2026_1-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

VIII-2026-1

En exercice	**19**
Présents	**17**
Pouvoirs	**1**
Votants	**18**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-huit septembre deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER - Y. RIVAIN - F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – A. LE PANSE – P. DEPLAIX – N. STEPHANY – J-J. MULOT
ABSENTS : P. SERIGNAC - L. TAMARELLE
POUVOIRS : P. SERIGNAC à Y. RIVAIN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M Y. RIVAIN, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Objet: Modification des désignations à l'association Paysage de mégalithes

Lors du conseil municipal du 8 avril 2026, la délibération IV-2026-9-2 a permis de désigner Monsieur Yves RIVAIN (titulaire) et Madame Corinne VIALATTE (suppléante) à l'association Paysage de mégalithes.

Vu l'article L .2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de permuter les rôles de ces conseillers.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Renonce** au scrutin secret pour procéder à cette nomination
- **Adopte** la décision de permuter les rôles. Madame Corinne VIALATTE devient titulaire et Monsieur Yves RIVAIN suppléant à l'association Paysage de mégalithes.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 28 septembre 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

Yves RIVAIN.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260928-VIII_2026_1-DE

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le – 9 OCT. 2026
Transmis au représentant de l'état le – 9 OCT. 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE 56040

Olivier DENFER